Restriction des usages de l'eau



L'arrêté préfectoral du 21 juillet 2023 :

portant restriction des prélèvements d'eau pour tous les usages hors irrigation agricole dans le département de la Haute-Garonne

Voir l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2023 pour les usages non agricoles

L'arrêté préfectoral du 21 juillet 2023 :

portant restriction des prélèvements d'eau pour un usage d'irrigation agricole dans le département de la Haute-Garonne

Voir l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2023 pour les usages agricoles

Les secteurs couverts par les restrictions (ainsi que des explications afférentes) sont visibles sur le site de la DDT 31 : https://atlasddt31.fr/etiages